

COMPTE RENDU CONSEIL INTER QUARTIERS Du 1^{er} février 2018

Etaient présents :

Collège Elus : Thierry ATLAN, Karine BETTAYEB, Geneviève BONNISSEAU, Josiane DAUTRY, Roselyne CHARLES-ELIE NELSON, Christian DE BARROS, Lyonel CROS, Alain GIRARD, Eddy JOURDE, Marco PISANU, Denis REYNAUD, Pierre STOUVENEL, Malika VERA, Jacqueline MARCONI

Collège acteurs socio-économiques : Anabelle ALVES, Claude BEROLDY, Philippe BOURIACHI, Vincent CHARLOT, Thierry CHAUDRON, Emmanuelle GUENZI, Reine-Aimé ENDALLE PENDA, Albert IAFRATE, Roger PERES, Gérard SAGET, Eliane SOUBEN, Katy TURLEPIN,

Collège habitants : Patrick BRUNET, Sylvianne BONVALET, Jocelyne BRUNEAU, Alain COLLAS, Mylène DI BATISTA, Colette HENO, Jeannine LEDUC, Annick MORIN, Fathia PANTALONE, Jocelyne PIERRE, Claudine PHILIPPE, Nathalie ROBERT, Luigi SURACE,

Administration : Annie PREDAL

Excusés (es) : Patricia BARDET, Michèle KAMGANG, Thierry CAPLIER, Houcine TROUKY,

Invité (es) : Imène BEN CHEIKH, Maire adjoint en charge du secteur Enfance/Education, Alain RIVA, directeur adjoint des services techniques chargé des espaces extérieurs, Pascal GUICHARD, responsable des parcs et jardins.

La séance est ouverte à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

- Réalité et perspectives de l'accueil scolaire présenté par Madame Imène BEN CHEIKH,
- Parcs et espaces verts dans la Ville : présentation par Monsieur Alain RIVA et Monsieur Pascal GUICHARD,

I - Réalité et perspectives de l'accueil scolaire

a) Point sur la rentrée scolaire

Madame Imène BEN CHEIKH fait un point rapide sur la rentrée scolaire et rappelle les effectifs 2017-2018. Elle souligne que pour l'année scolaire en cours, la Ville a bénéficié de 4 ouvertures de classes et de la création d'un 4^{ème} pôle pour l'accueil des enfants de moins de trois ans, à l'école maternelle Romain Rolland. Elle indique que cette école est située en REP+.

Pour la prochaine rentrée scolaire, des ouvertures de classes ont d'ores et déjà été demandées.

Cette rentrée 2017 a été marquée par plusieurs nouveautés :

- Pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire : l'accueil des enfants de cours préparatoires dans des classes n'excédant pas 12 élèves (Marcel Cachin, Joliot Curie, Paul Eluard). Ce nouveau dispositif lancé par le gouvernement en mai dernier, doit s'étendre aux classes de cours élémentaire (CE1) dès la rentrée de septembre 2018 mais aussi dans les écoles situées en REP+. Les écoles Romain Rolland A et B seront concernées.

Il s'agit d'une organisation importante pour la ville et les enseignants (locaux, Co intervention...). Au total, il faudrait 30 classes supplémentaires. Les équipes enseignantes travaillent avec les services de la mairie afin de réfléchir aux meilleures solutions pour que ce dispositif soit opérationnel dès septembre 2018.

- Nouvelle circonscription Orly, Villeneuve le Roi, Ablon sur Seine. L'inspection de l'Education nationale est dorénavant installée à Orly, au Forum Pablo Neruda.
- Nomination d'une nouvelle psychologue scolaire qui permet ainsi d'avoir sur Orly un réseau complet d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (RASED).
- Ouverture de deux selfs dans les restaurants scolaires Marcel Cachin et Joliot Curie. La mise en place de selfs permet de faire face à la montée des effectifs et améliore les conditions d'accueil pour les enfants sur la pause méridienne.

b) Perspectives

Afin d'avoir une vision de l'évolution des effectifs scolaires pour les années à venir, une étude a été réalisée par un Cabinet. Il ressort de cette étude quelques perspectives chiffrées sur les évolutions. Mais ce n'est pour le moment qu'une tendance qui sera affinée par la suite.

Ecole élémentaire Joliot Curie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture de classe à la prochaine rentrée ➤ Capacité d'accueil atteinte ➤ Trouver une solution pour septembre 2018 ➤ Proposition modulaire ou mini réhabilitation dans les locaux de l'accueil de loisirs. Les enseignants ont opté pour la réhabilitation du rez de chaussée de l'accueil de loisirs pour quelques classes. Cette proposition est à finaliser avec l'Inspection.
Ecole Cité Jardins	➤ Pas de changements majeurs
Ecole élémentaire Jean Moulin	➤ Agrandissement du bâtiment en 2022 (mais cela peut évoluer)
Ecole élémentaire du Centre	➤ Pas de travaux de prévus mais mise en conformité PMR et agrandissement de la cour. La réflexion sera menée avec les enseignants.
Ecole maternelle Jean Moulin	➤ Agrandissement du bâtiment existant pour la rentrée 2021 et installation d'un modulaire en 2019 ou 2010 (en fonction de l'évolution des effectifs).
Ecole maternelle Noyer-Grenot	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévision d'une extension. ➤ Achat de la parcelle de terrain qui jouxte l'école. ➤ Livraison septembre 2021
Ecoles groupe scolaire Romain Rolland	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les locaux existants répondent à la capacité d'accueil. ➤ Aménagement et rénovation pour répondre à la problématique des locaux froids en hiver et chauds en été.
	➤ Prévision d'un nouvel établissement

<p>Sur l'ancien établissement du collège Desnos</p>	<p>primaire (élémentaire, maternelle).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet en cours d'élaboration ➤ Date de livraison septembre 2021. ➤ Permettra d'absorber une partie des enfants du secteur Joliot Curie. <p>Objectif : bâtiments modulables pour permettre de permuter, en fonction des effectifs, des enfants soit en élémentaire, soit en maternelle.</p>
---	--

En résumé toutes les écoles sur les 10 prochaines années vont bouger. Provision d'une somme de 40 millions d'euros en section d'investissement sur 10 ans. Il y a nécessité d'adapter les écoles aux futurs besoins.

Questions :

Madame Nathalie ROBERT demande comment ces travaux vont être financés puisque la taxe d'habitation va être supprimée ?

Réponse : la Ville a anticipé les prévisions et l'ANRU2 contribuera aux travaux engagés pour les écoles Marcel Cachin et Joliot Curie.

Monsieur Philippe BOURIACHI : quelle somme la Ville a-t-elle provisionné et à quel pourcentage s'élèvera l'enveloppe de l'ANRU2 ?

Réponse : l'enveloppe de l'ANRU2 devrait s'élever à 15% environ.

En ce qui concerne l'épargne de la Ville, la réponse sera apportée ultérieurement.

Monsieur Thierry ATLAN : différents fonds ont été placés depuis plusieurs années. La Ville atteint une capacité d'autofinancement assez considérable.

Monsieur Marco PISANU revient sur la provision des 40 millions d'euros sur 10 ans pour la réfection. Ce point n'a jamais été abordé en Conseil municipal.

En ce qui concerne la destruction du collège Desnos, il faut que ce soit clair par rapport aux Orlysiens. L'ensemble de cette parcelle appartenait à Valophis. La construction va-t-elle être réalisée sur toutes les parcelles ou une partie ?

Réponse : effectivement la parcelle appartenait à Valophis. Ce terrain était le plus approprié. On travaille avec Valophis sur l'agencement afin que chacun y retrouve son compte. Il n'y a aucune contrainte ou de réticence de la part de Valophis qui est propriétaire du terrain. Il y a eu un échange. Les choses évolueront par rapport à aujourd'hui. mais on ne peut pas s'engager sur les hectares sans que Valophis ne soit pas dédommagé.

Monsieur Marco PISANU rappelle que la subvention ANRU n'a pas vocation à construire des écoles.

Réponse : il s'agit d'une contribution aux équipements publics dans le quartier ANRU. Les équipements publics ne faisaient pas partie de l'ANRU1. Pour l'ANRU2, ils en font partie. Cela va permettre de rénover les écoles de ce secteur.

Madame Nathalie ROBERT demande où en est la réflexion sur les rythmes scolaires ?

Réponse : 70% des familles consultées souhaitent un retour à la semaine de 4 jours. Les parents ont été entendus. Dès septembre, il y aura un retour à la semaine de 4 jours, le mercredi les accueils de loisirs seront ouverts toute la journée.

Monsieur Marco PISANU : que fait-on de toutes les activités sportives des TAP (temps d'activités périscolaires). On est sur une base de 4 jours, que met-on en place le mercredi ? Revient-on à quelque chose de plus sportif, a-t-on réfléchi à cette nouvelle organisation ?

Réponse : l'idée est de permettre que les activités soient remises sur le mercredi, de maintenir l'enveloppe budgétaire afin que les enfants des accueils de loisirs puissent bénéficier d'activités de grande qualité avec les associations avec qui l'on travaillait.

II - Parcs et Espaces Verts

Monsieur Alain RIVA présente les différents parcs :

a. Le parc Méliès, (4,8 hectares) : réhabilitation en plusieurs étapes :

- En 2014, tous les abords situés autour de l'école Georges Méliès ont été réalisés,
- En 2015, une nouvelle entrée a été aménagée au niveau de la rue Maréchal Joffre,
- En 2016, le stade Jean-Pierre Beltoise a été réalisé.

Il reste aujourd'hui à sécuriser tous les abords du parc. Les travaux débiteront dès avril/mai.

En ce qui concerne les espaces intérieurs du parc, les travaux devraient commencer fin 2018 pour se terminer fin 2019 :

- Sécurisation du lieu,
- Révision de l'éclairage,
- Ramener de la biodiversité,
- Remettre en valeur la pièce d'eau,
- Les éclaircissements du bois ont commencé

Questions :

Monsieur Vincent CHARLOT demande s'il est prévu un drainage du lac et si l'agrandissement de la résidence Méliès va impacter la finition du travail sur le Parc Méliès ?

Réponse : Pour améliorer l'oxygénation du lac, une petite chute d'eau va être réalisée au niveau de la rivière du côté du stade Jean-Pierre Beltoise.

Du côté de la rue du Maréchal Joffre, la margelle va être cassée et retravaillée afin que l'eau passe par-dessus la berge. Des plans seront également intégrés pour permettre la phytorestauration. L'eau transparente ne reviendra pas mais elle sera améliorée. L'idée, c'est aussi de faire fonctionner les pompes.

Pour l'extension de la résidence Méliès, une clôture va séparer la résidence du parc. Effectivement une petite parcelle ne fera plus partie du Parc (20 logements en plus sur la résidence) après réhabilitation.

Madame Nathalie ROBERT demande ce que va devenir l'ancienne maison des gardiens qui se trouve à l'entrée du Parc rue Louis Bonin ? Quel est l'effectif du service parcs et jardins ?

Réponse : la maison ne va pas être détruite. Elle sera réhabilitée pour le futur gardien du site.

En ce qui concerne l'effectif, 32 agents sont répartis sur les trois secteurs de la Ville.

Monsieur Albert IAFRATE demande si les artisans installés dans le Parc vont devoir partir ?

Réponse : Ce lieu, rue Pasteur va muter. Mais rien n'est défini pour le moment.

Monsieur Philippe BOURIACHI pose les questions suivantes :

- Y aura-t-il des toilettes publiques ?
- Combien d'euros ont été investis à ce jour depuis la réhabilitation et combien reste-t-il à investir ?
- A partir de quelle superficie on considère qu'un parc est un parc ou un square ?

Réponse :

- 750 000 euros pour les abords du pôle numérique,
- 1,2 millions d'euros pour le stade Jean-Pierre Beltoise,
- Il reste à investir 1,5 millions à 2 millions pour finir la réhabilitation du Parc
- Pour les toilettes publiques, il y en avait mais elles ont été fermées car elles étaient devenues vétustes. Cette question devra être étudiée en conseil de quartier Ouest.

Madame Claudine PHILIPPE demande si les barbecues seront autorisés ?

Réponse : Ce n'est pas une mauvaise idée mais cela doit être réfléchi et encadré.

b. Le parc Marcel Cachin (1,2 hectares)

- Il va être entièrement rénové,
- Le maître d'œuvre a été désigné, les études vont durer jusqu'en juin,
- Lancement des marchés en août /septembre et démarrage des travaux en fin d'année, pour une durée de six à sept mois,

Ce parc, situé à proximité des écoles et des habitations, va privilégier des activités pour les enfants (aires de jeux) mais aussi des espaces de convivialité. Seront également aménagés des jeux d'eaux.

Monsieur Alain GIRARD ajoute qu'il va y avoir une extension du parc jusqu'à la maternelle Curie. Le parc est proche du jardin partagé. Un travail sur le cheminement est également en réflexion. Il souligne qu'il s'agit d'un travail de concertation et d'un projet élaboré avec des Orlysiens.

Monsieur Philippe BOURIACHI demande à combien va s'élever cet investissement ?

Réponse : 1, 2 millions ont été budgétés

c. Le Parc des Roses (2,7 hectares)

Pour le moment, il n'y a pas de maître d'œuvre de retenu pour travailler sur cet espace.

Monsieur Thierry ATLAN indique que le projet a beaucoup évolué. Aujourd'hui le projet se limite à la construction de 50 logements. La construction de la résidence seniors ne fait plus partie du projet.

En ce qui concerne le parc des Orphelins d'Auteuil, la ville a été contactée par l'institution qui est prête à vendre sa parcelle. La Ville a entamé des négociations en vue d'acquérir le parc.

Pour l'aménagement, l'actuel parc des Roses reste un bois et des aménagements seront réalisés pour que l'on puisse y accéder. Actuellement ce bois n'est pas très praticable. Seront également préservées la flore et la faune. Les jardins familiaux ont été réinstallés.

Question :

Madame Claudine PHILIPPE demande s'il est possible de relier le parc des Roses jusqu'à Belle Epine ?

Réponse : C'est une bonne idée, il faut aller sur place pour voir avec la ville de Thiais jusqu'où on peut aller pour créer une coulée verte.

d. Le parc des Saules (7 hectares)

Monsieur Pascal GUICHARD informe qu'il s'agit d'un parc de conception urbaine. Il est très compartimenté. Il a nécessité beaucoup d'entretien à son ouverture et petit à petit la végétation s'est installée.

Des aménagements ont été depuis réalisés :

- Evolution du parc sur des espaces plus ouverts notamment vers le belvédère
- Sécurisation du lieu,
- Fleurissement du parc,
- Un aménagement au niveau de l'entrée est prévue (celle qui se trouve coté voie des Saules), elle va être repensée avec l'arrivée du tramway.

Monsieur Alain GIRARD indique que le cheminement jusqu'à la gare des saules nécessite d'être revu (pose de revêtement stabilisé, renforcement de l'éclairage pour sécuriser le passage). Une étude sera nécessaire pour étudier le type de revêtement et l'éclairage etc.

Monsieur Eddy JOURDE demande à ce que les marches soient remises en état.

Réponse : un travail est en cours. La montée du belvédère est de plus en plus difficile (20 années). Les marches sont à reprendre et l'on va en même temps ramener par endroit des espaces pique-

nique, des jeux afin de redynamiser le parc.

e. Le parc Jean Mermoz (3,2 hectares)

Ce parc, livré en 2015, a été aménagé de façon très ouverte. Il est bien équipé en jeux, espaces de pique-nique et plantations fleuries etc. Deux personnes entretiennent ce parc. Ce parc est beaucoup fréquenté.

f. Le parc de la Cloche (7000 m2)

Le parc est situé au cœur d'un des quartiers résidentiels d'Orly. La Ville en assure l'entretien. Dans les prochaines années, le parc va s'agrandir car la crèche va être transférée rue du Commerce dans l'ancienne maison du docteur Gouy. Ce projet de transfert va permettre au parc de la Cloche de retrouver l'intégralité de sa surface.

Monsieur Albert IAFRATE souligne que le parc de la Cloche est privé. Il appartient à l'ensemble des propriétaires qui habitent autour du Parc.

Monsieur Alain GIRARD indique qu'autrefois ce parc était entretenu par les riverains. Il y a eu des négociations avec la Ville afin qu'elle prenne en charge l'entretien de celui-ci.

Monsieur Thierry CHAUDRON précise que ces parcelles étaient des jardins ouvriers au début des années 1900/1920, délimitées par des chemins carrossables en limite de propriété. Il y avait un règlement intérieur qui fixait, entre autre, la répartition des tâches d'entretien de la voirie et de l'espace boisé, incombant aux différents propriétaires des parcelles. (Sorte de règlement de colocataires). Depuis, la voirie a été reprise dans le domaine public communal. Pour cette raison, et bien des années plus tard, il fut décidé en accord avec les propriétaires, regroupés en Association, que l'entretien du parc boisé soit pris en charge par la Mairie, et non plus par les quelques bénévoles de l'Association. L'Association, quant à elle, a financé quelques plantations en fonction de ses moyens, et a agi pour la défense des intérêts des résidents à conserver une certaine exceptionnalité propre à ce quartier. S'agissant d'un éventuel "droit de propriété" que les actuels détenteurs des parcelles de ce quartier pensent détenir, il n'existe aucun acte notarié décrivant des modalités de division de l'espace boisé portant le nom du Parc de la Cloche. Les propriétaires des parcelles n'ont pas de foncier sur cet espace, donc ils n'en sont aucunement propriétaire. Les adhésions perçues par l'Association n'ouvrent à nul titre quelconque "droit" de propriété, mais au contraire un devoir de préservation d'un espace boisé dans un quartier chargé d'histoire depuis 4 générations, où les riverains aiment à partager toujours plusieurs fois par an des moments de convivialité intergénérationnels très appréciés.

Madame Jeannine LEDUC : à l'époque, les propriétaires ont acheté les parcelles avec une partie du parc.

g. Le parc du Grand Godet : (15 hectares)

Il est géré par le Département et les trois communes (Choisy le Roi, Orly, Villeneuve le Roi). Deux accès rendent possible l'entrée dans celui-ci par Orly et Villeneuve le Roi. La caractéristique du parc permet une utilisation pour les jeux sportifs et de loisirs. Il est de plus en plus utilisé et bien géré.

h. La Gestion différenciée

Madame Geneviève BONNISSEAU informe que cela fait suite à la mise en place de l'agenda 21. L'objectif étant de ramener de la nature en ville, notamment en n'utilisant plus de pesticides. Les espaces sont gérés autrement. L'idée est d'accepter que les espaces soient un peu plus naturels, de laisser faire la nature (laisser un peu d'herbe et de fleurs sauvages pousser). Pour que cela

fonctionne, il va falloir beaucoup de communication.

Fin de séance : 22h15